

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

TENNIS & PICKLEBALL

OUVERT : 7 H À 23 H

Afin de garder les terrains en bon état et les lieux propres, ainsi que pour faciliter le bon déroulement des activités, nous vous demandons de respecter les règlements suivants en tout temps :

IL EST OBLIGATOIRE :

- De porter des souliers de course qui ne marquent pas la surface;
- D'éteindre les lumières du terrain avant de quitter;
- D'avoir une attitude positive (aucune violence verbale ou physique).

IL EST INTERDIT DE :

- Manger ou de fumer (cigarette, cigarette électronique ou cannabis) sur les terrains;
- Promener un chien (avec ou sans laisse);
- Utiliser des contenants de verre;
- Utiliser les terrains à d'autres fins que pour la pratique du tennis ou du pickleball (exemple : planche à roulettes et vélo);
- Utiliser les terrains pendant les périodes d'entretien.

La Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés, ni des accidents ou blessures qui peuvent survenir lors de la pratique du tennis ou du pickleball.

Les activités spéciales et les cours offerts par la Municipalité ont préséance sur les activités en pratique libre.

Défectuosité, anomalie, autre situation d'urgence

Signalez d'abord l'information à la personne responsable du site si elle est présente. Sinon, contactez la Direction des loisirs et de la culture au 450 755-4782, poste 105 durant les heures d'ouverture ou écrivez à loisirs@saintambroise.ca

